Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 31 janvier 1878

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 31 janvier 1878, 1878-01-31

Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 30/08/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49536

Informations sur le document source

CoteFG 15 (19)
Collation1 p. (124r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction31 janvier 1878
Lieu de rédactionGuise (Aisne) – Familistère

DestinataireSébline, Charles (1846-1917)
Lieu de destinationLaon (Aisne)
Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Description

RésuméSur la fondation du journal *Le Devoir*. Godin adresse au préfet le certificat de jouissance des droits civiques et politiques d'Antoine Massoulard, gérant du journal. Godin informe le préfet que la date de 1874 s'explique par le fait que Massoulard a quitté la France à cette époque pour aller en Amérique, d'où il est revenu en septembre 1877 pour venir au Familistère.
NotesDestinataire : Charles Sébline est préfet de l'Aisne du 18 décembre 1877 au 8 octobre 1885.
Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage.
- Sur le folio 124r sont copiées la lettre de Godin au préfet de l'Aisne du 31 janvier 1878 et la lettre de Godin à Édouard Champury du 2 février 1878.

Mots-clés

Administration et édition du journal Le Devoir, Procédure (droit)
Personnes citéesMassoulard, Antoine (1843-1882?)
Événements citésFondation du journal Le Devoir (1877-1878, Guise)
Lieux cités

- États-Unis
- France

Notice créée par Pauline Pélissier Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49536?context=pdf

Guéret le 31 janvier 78

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli le certificat de jouissance des droits civils et politiques de M. Massoulier, gérant du journal que je veux fonder.

La date de 1874 fixée dans ce certificat s'explique par le fait qu'à cette époque M. Massoulier a quitté la France pour aller au Canada, d'où il est revenu au mois de septembre dernier pour rentrer dans mon établissement.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet l'assurance de ma entière considération.

Godin

Guéret le 2 février 78

Monsieur Champeyroux

Je vous prie de bien vouloir vous informer des obligations réglementaires qui concernent la signature du journal.

Je me crois fort à chaque N° doit être signé de la main même du gérant avant d'être déposé, ou s'il suffit que ce nom soit imprimé sur le N°?

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma entière considération.

Godin